



Royaume de Belgique

Intervention de S.E. Monsieur Marc Pecsteen de Buytswerve,
Ambassadeur, Représentant permanent

Au Conseil de sécurité des Nations Unies

Réunion Arria

« Faire Taire les Armes en Afrique »

New York, le 19 octobre 2018

Monsieur le Président,

Je vous remercie de l'initiative de cette réunion qui nous donne l'occasion de saluer l'ambition de l'Afrique et de l'Union Africaine en particulier dans le cadre de l'initiative pour Faire Taire les Armes en Afrique d'ici 2020. Compte-tenu de l'ampleur des défis sur le continent en matière de Paix et de Sécurité, un haut niveau d'ambition est nécessaire.

La Belgique salue les avancées déjà réalisées par l'Afrique en matière de paix et de sécurité, en particulier ces derniers mois dans la Corne de l'Afrique. Le vent de renouveau qui souffle sur la région peut inspirer le continent tout entier.

Une chose est claire : sur le plan de la paix et de la sécurité en Afrique, le leadership africain reste essentiel. En même temps, c'est une question qui nous concerne tous, et pour être réellement efficaces, nous devons améliorer la coordination entre les initiatives nationales, régionales et internationales.

Ne nous faisons pas d'illusions : l'objectif de paix et de sécurité sur le continent ne quittera pas nos radars du jour au lendemain. Néanmoins, à deux ans de l'échéance fixée par l'Union africaine pour Faire Taire les Armes en Afrique, il importe à présent d'entreprendre des actions ciblées qui permettent de faire avancer concrètement cet agenda dans les prochains mois.

Nous pouvons tous y contribuer. Ainsi, la Belgique invite tous les Etats membres à signer, ratifier et mettre en œuvre les instruments régionaux et internationaux existants, tel que le Traité sur le commerce des armes. Notre objectif à tous est d'améliorer la réglementation du commerce international d'armes classiques et de prévenir et lutter contre le trafic illicite des armes.

Pour y arriver, nous devons travailler sur deux volets complémentaires :

- D'une part, sur le plan international, nous devons instituer des normes communes strictes.

- D'autre part, sur le plan national, nous devons faire en sorte de nous doter des capacités suffisantes pour mettre en œuvre nos engagements.

S'agissant des mandats des opérations de maintien de la paix, nous estimons qu'ils doivent systématiquement prévoir la surveillance des embargos sur les armes mais également, partout où c'est nécessaire, des dispositions claires sur la surveillance et le traçage des armes légères et de petit calibre illicites.

C'est aussi le cas dans les actions post-conflit des Nations Unies en matière de consolidation de la paix : le problème du trafic illicite d'armes doit être mieux pris en compte. Cela passe par des actions visant l'amélioration de la gestion des stocks d'armes, le renforcement des capacités en monitoring et le traçage des armes et l'échange d'information concernant les cas de détournement d'armes.

Dans le cadre de l'exercice de son mandat au CSNU, la Belgique se tiendra aux côtés de l'Afrique pour soutenir toutes les initiatives pertinentes dans ce cadre.

Je vous remercie Monsieur le Président.